

Pour réviser, vous pouvez vous entraîner sur le site : <http://eduscol.education.fr/cid46889/preparation-aux-epreuves-securite-routiere.html>

L'ASSR est l'attestation scolaire de sécurité routière.

Cette attestation contient deux niveaux, celui de 5^{ème} et de 3^{ème} :

-Cela permet de préparer le BSR, brevet de sécurité routière en 3^{ème} qui est indispensable pour conduire un cyclomoteur, pour toute personne entre 14 et 16 ans. Le BSR s'obtient en réussissant, en plus de l'ASSR 1^{er} niveau, le stage pratique de conduite du cyclomoteur.

-Cela te permet aussi de connaître les règles de sécurité fondamentales de la route.

Dans ce dossier, tu trouveras les principales règles à connaître. Il faut donc bien le lire pour réussir ton attestation mais il faut aussi faire preuve de bon sens et de logique.

Bonne chance !

I) Les usagers de la route: On trouve deux grandes catégories : *les piétons et les conducteurs.*

A) Les piétons :

- La catégorie des piétons englobe tous ceux qui marchent mais aussi **les rollers et les skateboards !** L'équipement de protection en rollers n'est pas obligatoire mais il est conseillé de porter casque, coudières, genouillères.
- Quelques règles :
 - S'il y a un passage piéton à moins de 50 m, il faut l'emprunter pour traverser.
 - Hors agglomération, il faut se tenir sur le bord gauche de la chaussée afin de faire face aux véhicules, sauf si cela compromet votre sécurité ou si vous êtes en groupe.
 - Les autoroutes sont interdites aux piétons.
 - La nuit, il faut utiliser de préférence des vêtements clairs ou munis de bandes réfléchissantes. Pensez à en munir votre sac à dos.
 - Les rollers et les patinettes doivent emprunter les trottoirs et respecter les piétons.



B) Les conducteurs :

- La catégorie des conducteurs englobe les cyclistes, sans limite d'âge et sans papiers particuliers, les cyclomotoristes à partir de 14 ans avec le BSR ou à partir de 16 ans, les conducteurs d'auto à partir de 18 ans avec le permis de conduire (ou 16 ans en conduite accompagnée)

1) Les cyclistes

- les cyclistes peuvent circuler sur les aires piétonnes, sauf dispositions différentes prises par les autorités de police, à condition de conserver l'allure du pas et de ne pas occasionner de gêne aux piétons.
- Les voies de circulation :

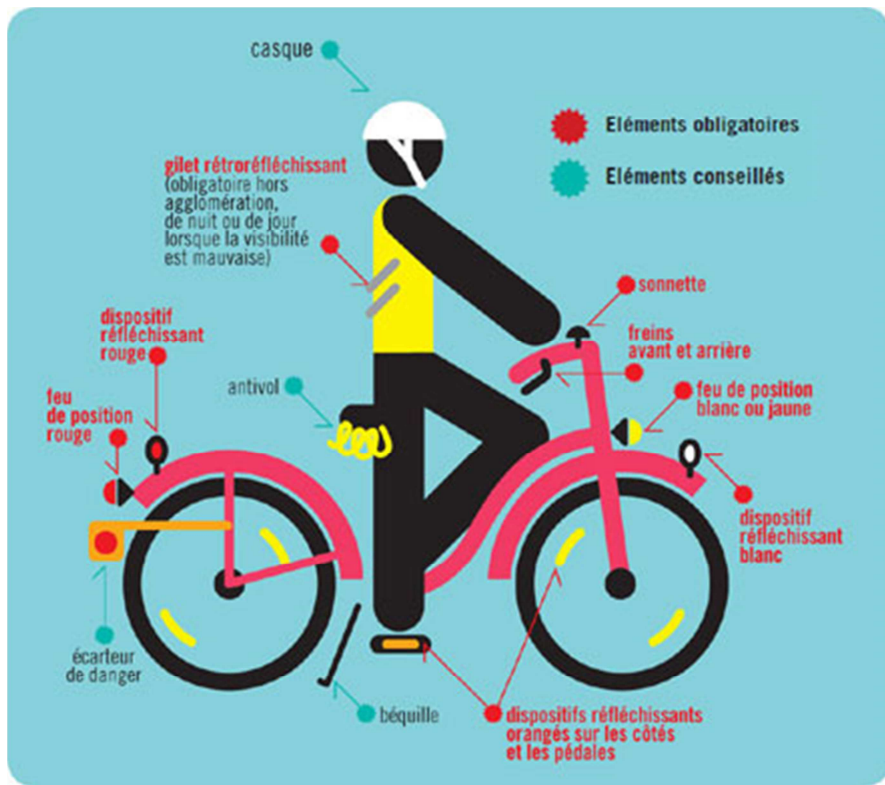


Les bicyclettes doivent obligatoirement emprunter la piste cyclable. Les cyclomoteurs sont interdits sauf si un panneau rectangulaire blanc représentant un cyclo est placé en dessous et étend cette autorisation au cyclomotoriste

Dans quelques voies à sens unique, la circulation à contre sens peut être autorisée pour les vélos (mais absolument pas pour les cyclos). Les panneaux suivants l'autorisent :



- Les équipements



2) Le cyclomotoriste :

- Un cyclomoteur est un engin à deux roues ou plus, équipé d'un moteur dont la cylindrée ne dépasse pas 50 cm³ et dont la vitesse est limitée à 45km/h par construction.
- Le conducteur d'un cyclomoteur doit :
 - avoir obtenu *le brevet de sécurité routière* (ASSR 1 + pratique en autoécole) donnant autorisation de circuler s'il a au moins 14 ans et moins de 16 ans ;
 - avoir une *attestation d'assurance* et le *certificat d'immatriculation du véhicule*
 - porter un *casque* qui est aussi obligatoire pour le passager. Le casque se remplace tous les 5 à 7ans et après un choc important.
 - rouler à *45 km/ heure* comme le permet son cyclomoteur (Débrider un cyclomoteur pour augmenter sa puissance est puni par la loi ! De plus l'assurance n'est plus valable)

- Les équipements :



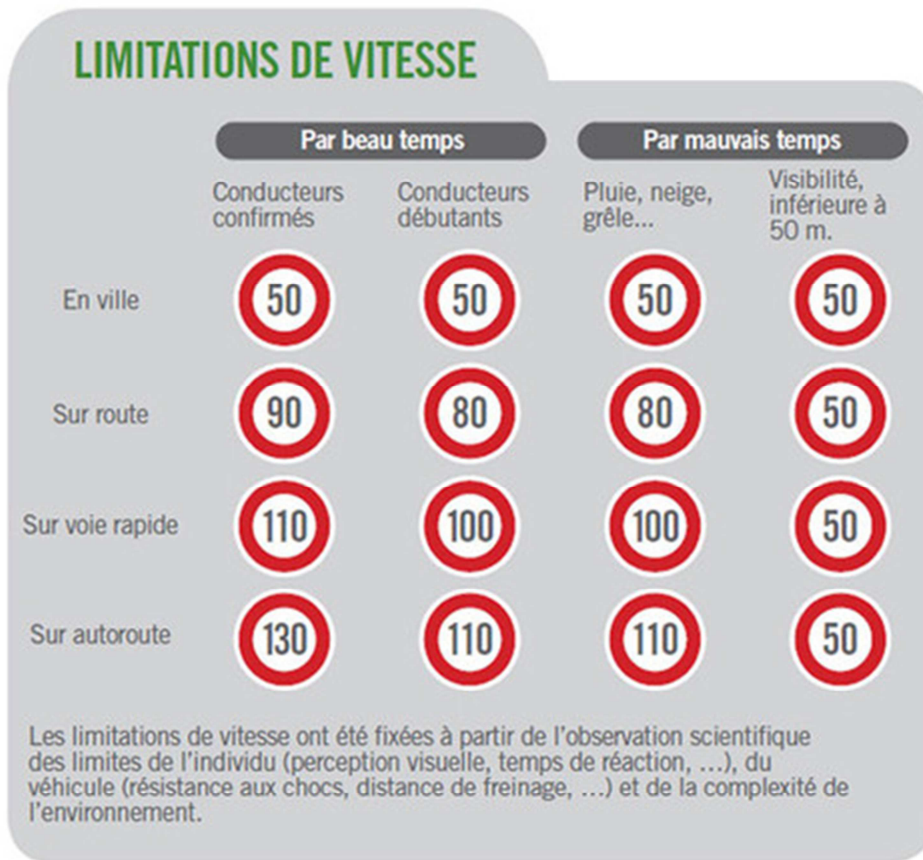
II) Les comportements à risque :

Les jeunes, à vélo et surtout à cyclomoteur, ont beaucoup de comportements à risque car ils veulent « frimer ». Mais, ils mettent leur vie en danger ; en effet, **les jeunes garçons entre 15-24 ans ont un taux de mortalité très élevé** (par rapport aux autres catégories d'âge et les filles) car ils ont des accidents de la route mortels.

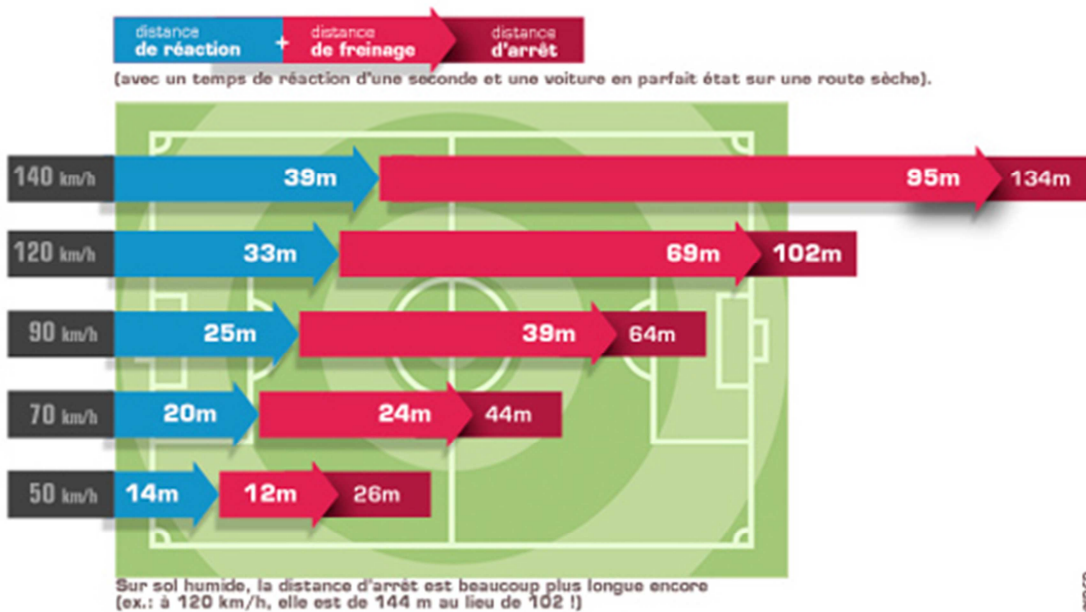
Ce qui est en cause : **une grande vitesse, l'usage d'alcool et de drogues, le non-respect des règles de la route.**

A) Vitesse et distance d'arrêt :

1) La vitesse :



2) Les distances d'arrêt :



- Le temps de réaction dépend de la vitesse, de la fatigue et de l'alcoolémie
- Le temps de freinage dépend de la vitesse, du véhicule (état du système de freinage) et du temps (pluie...)

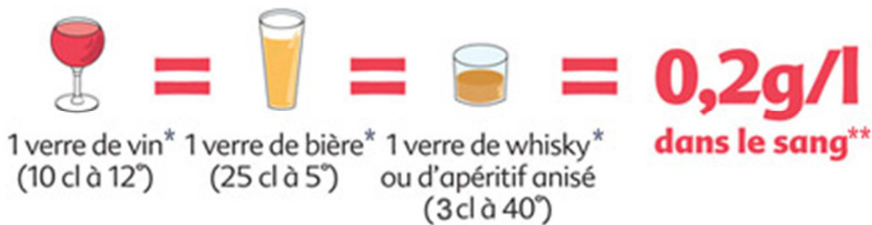
- Rouler vite, c'est :
 - réduire son champ de vision
 - Risque de perdre le contrôle de son véhicule
 - S'exposer à la fatigue et à la perte de vigilance
 - prendre le risque de s'exposer à un drame
- La distance de freinage en cyclomoteur est plus longue que celle des voitures

B) Alcool, drogues, médicaments et risques d'accident :

1) L'alcool : la première cause de mortalité sur la route

- Les effets de l'alcool :
 - Il rallonge la durée du temps de réaction
 - Il restreint le champ visuel, en particulier la vision latérale
 - Il perturbe l'appréciation du danger et favorise la prise de risque.
- Alcool et réglementation :
 - le seuil d'alcoolémie toléré en France est de 0.5g/litre de sang.
 - l'alcoolémie du conducteur peut être contrôlée à tout moment. Elle est toujours contrôlée en cas d'accident corporel ou en cas d'infraction.

→ Choisir un SAM (celui qui ne boit pas et ramène les autres) pour chaque soirée



2) La drogue (notamment le cannabis) :

Ce sont les mêmes effets que l'alcool.

3) Les médicaments :

- certains médicaments signalés par ces 3 niveaux de risque faussent votre appréciation de la distance et de la vitesse.



III) La signalisation routière :

A) La signalisation verticale :

Les formes			
	Le triangle	Danger	Rouge
	Le rond	Prescription c'est à dire interdiction ou obligation	Rouge : interdiction Bleu : obligation
	Le rectangle, le carré, ou la flèche	Indication	Bleu

La quasi totalité des panneaux utilisent ces formes, à deux exceptions près :

	Forme octogonale : le stop Arrêt obligatoire, puis cédez le passage à gauche et à droite.		Carré posé sur une pointe : route à caractère prioritaire, à toutes les intersections.
--	--	--	---


B) La signalisation horizontale

2. LA SIGNALISATION HORIZONTALE

Elle est de couleur blanche (jaune si elle est temporaire)


Ligne continue

Franchissement absolument interdit




Ligne discontinue

Franchissement possible pour doubler ou traverser la chaussée.




Lignes mixtes

Franchissement possible si l'on se trouve du côté de la ligne discontinue.




Flèches directionnelles

Elles indiquent les voies à suivre en fonction de la direction à prendre.




Les passages pour piétons

Les piétons sont tenus de les utiliser, lorsqu'il en existe à moins de 50 mètres.




Cas particulier

Une ligne continue large au stop matérialise l'endroit où il est obligatoire de marquer l'arrêt (en posant le pied à terre si l'on est en deux roues).




C) Les panneaux

SIGNALISATION DE DANGER



SIGNALISATION D'OBLIGATION



SIGNALISATION D'INTERSECTION ET DE PRIORITÉ



SIGNALISATION D'INTERDICTION



SIGNALISATION DE FIN D'OBLIGATION



Fin de voie réservée aux véhicules de transport en commun
 Fin de piste ou bande obligatoire pour cyclistes
 Fin de chemin obligatoire pour piétons
 Fin de chemin obligatoire pour cavaliers
 Fin de vitesse minimale obligatoire
 Fin d'obligation de l'usage des chaînes à neige

SIGNALISATION DE FIN D'INTERDICTION



Fin de toutes les interdictions
 Fin de limitation de vitesse
 Fin d'interdiction de dépasser
 Fin d'interdiction de dépasser pour les poids lourds
 Fin d'interdiction de l'usage d'avertisseurs sonores
 Exemple d'autres fins d'interdiction

SIGNALISATION LUMINEUSE

SIGNAUX LUMINEUX DE CIRCULATION



a) de forme circulaire
 b) en forme de flèche
 Flèche supplémentaire associée aux feux tricolores
 PRIORITÉ AUX PIÉTONS

FEUX D'EXPLOITATION PAR VOIE



Croix rouge
 Flèche verte

SIGNALISATION DE STATIONNEMENT

SIGNALISATION DE STATIONNEMENT INTERDIT OU RÉGLEMENTÉ



Stationnement interdit
 Stationnement unilatéral à alternance semi-mensuelle
 Arrêt interdit

SIGNALISATION D'ENTRÉE ET DE SORTIE DE ZONE



Entrée de zone à stationnement interdit
 Sortie de zone à stationnement interdit



Arrêt de tramway
 Vitesse conseillée
 Fin de vitesse conseillée
 Chemin sans issue
 Présignalisation d'un chemin sans issue
 Arrêt d'autobus
 Passage pour piétons sur chaussée
 Circulation à sens unique
 Priorité sur les véhicules venant en sens inverse
 Parcage
 Route à accès réglementé
 Fin de route à accès réglementé
 Camping pour tentes
 Camping pour caravanes
 Camping pour tentes et caravanes
 Auberge de jeunesse
 Point de départ d'excursions à pied
 Emplacement pour pique-nique
 Trains autos
 Trains autos-couchettes
 Embarcadère de bac
 Toilettes couvertes au public
 Installations accessibles aux handicapés physiques
 Exemple d'installations diverses

IV) Les règles de passage aux intersections :

CAS GÉNÉRAL AU CARREFOUR, PRUDENCE !

Tout conducteur s'approchant d'une intersection de routes doit vérifier que la chaussée qu'il va croiser est libre, circuler à allure d'autant plus modérée que les conditions de visibilité sont moins bonnes et, en cas de nécessité, annoncer son approche.



D'après le Code de la route. Article R.415-1

CAS N°1 LA RÉGLE DITE DE LA "PRIORITÉ À DROITE"



Absence de signalisation ou croix de St André.

Lorsque deux conducteurs abordent une intersection par des routes différentes, le conducteur venant par la gauche est tenu de céder le passage à l'autre conducteur...

D'après le Code de la route. Article R.415-5

CAS N°2 UN AGENT RÈGLE LA CIRCULATION

Les indications données par les agents réglant la circulation prévalent sur toutes signalisations, feux de signalisation ou règles de circulation.

Agent de profil = Je passe

Agent de face ou de dos = Je m'arrête

D'après le Code de la route. Article R.411-28



CAS N°3 LES FEUX DE SIGNALISATION

Feu rouge = Arrêt obligatoire

Feu orange = Je m'arrête

Feu vert = Je passe

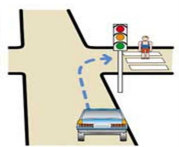
D'après le Code de la route. Article R.411-25

En cas d'arrêt des feux tricolores (ou de mise à l'orange clignotant) l'ordre de passage est réglé par les panneaux situés sous les feux.



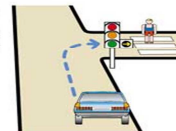
CAS N°4 FEUX TRICOLORS

Les véhicules qui tournent à droite ou à gauche alors que le feu est vert doivent laisser passer les personnes engagées sur le passage pour piétons de la rue perpendiculaire.



CAS N°5 FLÈCHE CLIGNOTANTE ORANGE

Les usagers peuvent tourner à droite mais doivent céder le passage aux personnes engagées sur le passage pour piétons.

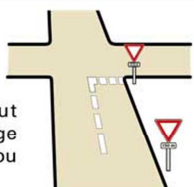


CAS N°6 CÉDEZ LE PASSAGE

À ce type d'intersection, tout conducteur doit céder le passage aux usagers venant de gauche ou de droite.

D'après le Code de la route. Article R.415-8

Les usagers circulant sur l'autre route rencontrent l'un de ces deux panneaux :



Le panneau "cédez le passage" (ici, à la fin d'une bande cyclable) implique de céder le passage aux véhicules venant de droite ou de gauche, mais n'oblige pas à un arrêt - nettement marqué - comme le stop.

CAS N°7 LE STOP

À un STOP, tout conducteur doit **marquer un temps d'arrêt** à la limite de la chaussée abordée, céder le passage aux véhicules circulant sur l'autre route et ne s'y engager qu'après s'être assuré qu'il peut le faire sans danger.

D'après le Code de la route. Article R415-6

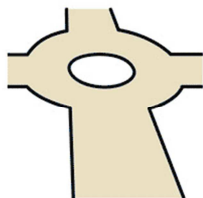
Les usagers circulant sur l'autre route rencontrent l'un de ces deux panneaux :



Le stop : il impose un temps d'arrêt obligatoire (les usagers de deux roues doivent poser un pied à terre)

CAS N°8 ROND POINT

Dans ce type de carrefour, sans signalisation, c'est la règle de la priorité à droite qui s'applique.

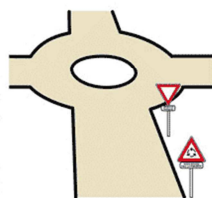


CAS N°9 LE CARREFOUR À SENS GIRATOIRE

Tout conducteur abordant un carrefour à sens giratoire est tenu, quel que soit le classement de la route qu'il s'apprête à quitter, de céder le passage aux usagers circulant sur la chaussée qui ceinture le carrefour à sens giratoire.

Le parcours doit s'effectuer en circulant à droite.

D'après le Code de la route. Article R.415-10

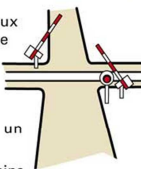


CAS N°10 PASSAGE À NIVEAU SIGNAL AUTOMATIQUE

Quand un train va passer, les feux rouges clignotants s'allument, une sonnerie retentit, puis les demi-barrières s'abaissent. Pendant tout ce temps, il est formellement interdit de franchir le passage à niveau, que l'on soit à pied, sur un deux roues ou en voiture.

ATTENTION : il peut y avoir deux trains qui se suivent ou se croisent. Le passage n'est autorisé qu'un fois les barrières relevées et le feu rouge éteint.

Bien que clignotant, ce feu rouge signifie arrêt absolu alors que le feu clignotant orange que l'on peut trouver dans la circulation signifie "prudence ralentir".



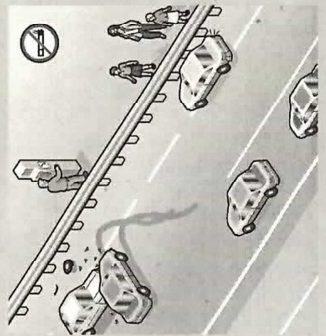
Protéger

SUR AUTOROUTE

- Allumer ses feux de détresse dès le ralentissement.
- Se garer avec prudence sur la bande d'arrêt d'urgence s'il est possible de déplacer les véhicules accidentés. Même consigne si vous vous arrêtez afin de porter assistance à quelqu'un, dans le cas où un autre véhicule n'est pas déjà stationné dans cette intention.
- Mettre les passagers à l'abri à l'extérieur du véhicule, derrière les barrières de sécurité si elles existent, ou loin de la chaussée.
- Se diriger immédiatement vers la borne d'appel d'urgence la plus proche.
- Interdire de fumer à proximité pour éviter un incendie.
- Conservé la fluidité du trafic lorsqu'un accident survient sur la voie en sens inverse. Ne pas ralentir pour regarder.

SUR ROUTE

- Allumer ses feux de détresse dès le ralentissement.
- Se garer avec prudence en évitant de gêner l'accès aux secours, s'il est possible de déplacer les véhicules accidentés. Même consigne si vous vous arrêtez afin de porter assistance à quelqu'un, dans le cas où un autre véhicule n'est pas déjà stationné dans cette intention.
- Mettre les passagers à l'abri à l'extérieur du véhicule. Sortir du côté opposé au trafic.
- Baliser l'accident par un triangle à 200 m en amont, s'il est possible de le faire en toute sécurité (densité de circulation, visibilité...).
- Interdire de fumer à proximité pour éviter un incendie.



Pour les véhicules accidentés

- Couper le contact de tous les véhicules.
- Débrancher la batterie car risque d'incendie si ébranlée.
- Caler les véhicules en cas d'instabilité. Passer une vitesse ou serrer le frein à main.

Alerter

Prévenir les secours ! Ne jamais penser qu'une autre personne les aura déjà prévenus. Garder son calme. Être bref et précis.

SUR AUTOROUTE

- Appeler impérativement depuis une borne d'appel d'urgence. C'est le seul moyen de contacter directement les secours concernés et d'être immédiatement localisé.

SUR ROUTE

- Borne d'appel d'urgence : ligne directe.
- Téléphone fixe, cabine téléphonique ou téléphone mobile :

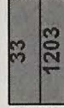
15	17	18	112
SAMU	Police Gendarmerie	Pompiers	Toutes urgences

Ce qu'il faut savoir

- Les bornes d'appel sont situées tous les deux kilomètres sur autoroute. On les trouve également sur les voies rapides, les périphériques et dans les tunnels.
- Le 112 est valable dans les pays de l'Union européenne. Il donne accès à tous les services d'urgence. Dès réception de votre appel, un opérateur vous aiguille vers le service adéquat.
- Depuis un téléphone fixe, les numéros d'urgence sont accessibles gratuitement, même lorsque la ligne a été coupée. Depuis une cabine téléphonique, ils sont joignables sans moyen de paiement.
- Depuis un téléphone mobile, on peut les composer gratuitement, même sans carte SIM ou lorsque le forfait est épuisé.

Des précisions vitales !

- Pour agir vite et avec le maximum d'efficacité, les secours ont besoin de certaines précisions. Vous devez leur transmettre :
- le lieu précis de l'accident (numéro de la voie, point kilométrique), sauf si vous appelez depuis une borne d'appel d'urgence ;
 - le nombre et le type de véhicules impliqués ;
 - l'existence de facteurs aggravants (incendie, carburant sur la chaussée, route bloquée, odeur suspecte, véhicule tombé à l'eau...).



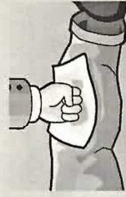
Cette plaque indique un transport de produit dangereux. Éloignez-vous de ce véhicule s'il est impliqué dans un accident et signalez-le aux secours.



Atteinte à l'intégrité corporelle, 5 blessés, dont un enfant perdu connaissance. Conduisant déversé sur la chaussée.

Secourir

- Laissez les victimes dans les véhicules, sauf en cas d'incendie ou autre risque.
- La victime est inconsciente, mettez-la en position latérale de sécurité. (A n'effectuer que si vous êtes détenteur d'un brevet de secouriste)
- En cas d'hémorragie abondante, comprimez la plaie.
- Couvrez les victimes.
- Parlez aux blessés, réconfortez-les.
- Demandez aux badauds de vous aider... ou de s'éloigner.



Début d'incendie

- En cas de départ de feu, utilisez votre extincteur pour attaquer le feu : sous le moteur et par la calandre.
- Si le feu est déjà déclaré, éloignez-vous du véhicule au plus vite, après avoir mis les éventuelles victimes en sécurité.



ATTENTION

- Ne pas déplacer un blessé, sauf en cas de danger imminent.
- Ne pas retirer le casque.
- Ne donner ni à boire ni à manger.
- Ne pas arracher les vêtements d'un brûlé.



LALOI

- ARTICLE 223-6 DU CODE PÉNAL : toute personne qui ne porte pas secours à une personne en danger, soit en agissant elle-même, soit en prévenant les secours, risque une peine de cinq ans d'emprisonnement et une amende de 75 000 euros.
- ARTICLE 434-10 DU CODE PÉNAL : tout conducteur impliqué dans un accident et qui ne s'arrête pas pour un délit de fuite et est puni, de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.